

## Extrait d'acte de naissance

### Qu'appelle-t-on les valeurs du Trésor ?

Mis à jour le 28 janvier 2016 par « direction de l'information légale et administrative »

Les valeurs du Trésor sont des titres émis par l'État afin d'assurer le financement de sa dette. Plusieurs types de valeurs existent, dont les obligations assimilables du Trésor (OAT) que les particuliers peuvent acheter.

### De quoi s'agit-il ?

Les valeurs du Trésor sont des valeurs mobilières négociables sur un marché financier représentant la dette de l'État.

Lorsque vous placez de l'argent en achetant des valeurs du Trésor, vous effectuez un prêt à l'État : l'État vous verse chaque année les intérêts relatifs à vos obligations et vous rembourse la somme prêtée au terme du placement.

### Bons du Trésor à taux fixe et intérêt précompté (BTF)

Ce sont des Titre négociable sur un marché financier : titre de capital (émis par une société par actions), titre de créance (obligations par exemple), part ou action d'organismes de placement collectif. Appelé aussi valeur mobilière ou instrument financier. (particuliers) à court terme, émis pour une durée inférieure à 1 an.

### Bons du Trésor à taux fixe et à intérêt annuel (BTAN)

Ce sont des titres émis pour une durée entre 2 et 5 ans.

Depuis 2013, l'AFT n'émet plus de nouveaux BTAN. Le dernier BTAN arrivera à échéance le 25 juillet 2017.

### Obligations assimilables du Trésor (OAT)

Ce sont des titres émis pour une durée supérieure à 2 ans.

## Peut-on acheter des valeurs du Trésor ?

Vous pouvez acheter des OAT qui sont cotées par NYSE Euronext Paris (particuliers), le Marché d'instruments financiers (actions, obligations, etc.) géré par une entreprise de marché selon des règles de fonctionnement (organisation, déontologie, transparence) contrôlées en France par l'Autorité des marchés financiers (AMF). (particuliers) de la Bourse de Paris.

Par contre, les BTF ne sont pas destinés aux particuliers.

Par ailleurs, la plupart des OPCVM, de même que les contrats d'assurance vie, comportent une partie de leur actif en OAT et en BTF.

## Comment s'y prendre ?

Pour acheter des OAT, vous devez passer un Ordre transmis par un client à son intermédiaire financier (sa banque en général) d'acheter ou de vendre des titres financiers (actions, obligations, etc.) (particuliers) auprès de votre intermédiaire financier, en agence ou en ligne (comme pour l'achat d'actions (particuliers)).

Pour en savoir plus, vous pouvez consulter la page du site de l'Agence France Trésor sur les OAT particuliers (particuliers).

## Montant

Les OAT sont émises avec une valeur nominale de 1 €. Ensuite, en fonction du marché, le prix des OAT fluctue. Le prix des OAT change en permanence en fonction des conditions de marché.

Renseignez-vous auprès de votre intermédiaire financier concernant les droits de garde et de transactions spécifiques à chaque intermédiaire.

## Rémunération

### Taux d'intérêt

Les OAT à taux fixe donnent droit à un versement d'intérêt (appelé le *coupon*) une fois par an, durant toute la durée de vie du titre, c'est-à-dire jusqu'à son remboursement.

Ce coupon annuel ne varie jamais, quelle que soit la situation des marchés.

Image not found

[http://www.mairie-nargis.com/sites/all/modules/custom/ads\\_servicepublic/img/savoir.jpg](http://www.mairie-nargis.com/sites/all/modules/custom/ads_servicepublic/img/savoir.jpg)

**À savoir** : il existe aussi des OAT indexées (particuliers) et des OAT de capitalisation. (particuliers)

## Remboursement

Les OAT sont remboursées en une seule fois à l'échéance.

Elles sont remboursées au pair, c'est-à-dire à leur valeur nominale de 1 € par titre.

## Régime fiscal

Le régime fiscal des OAT suit celui des revenus et plus-values mobilières.

Pour en savoir plus, vous pouvez consulter [la page du site de l'Agence France Trésor sur la fiscalité des OAT \(particuliers\)](#).

## Pour en savoir plus

- [Le site de l'autorité des marchés financiers \(AMF\)](#) - Information pratique - Autorité des marchés financiers (AMF)
- [Une gestion active de ses obligations assimilables du Trésor \(OAT\)](#) - Information pratique - Agence de la dette (Agence France Trésor)
- [Gérer son patrimoine financier avec les obligations assimilables du Trésor \(OAT\)](#) - Information pratique - Agence de la dette (Agence France Trésor)
- [Fiscalité des valeurs du Trésor](#) - Information pratique - Agence de la dette (Agence France Trésor)
- [NYSE Euronext](#) - Information pratique - Institut pour l'éducation financière du public (IEFP)
- [Obligations assimilables du Trésor \(OAT\) indexées](#) - Information pratique - Agence de la dette (Agence France Trésor)
- [Obligations assimilables du Trésor \(OAT\) de capitalisation](#) - Information pratique - Agence de la dette (Agence France Trésor)

## Voir aussi...

- [\*\*Investissements en bourse \(particuliers\)\*\*](#)
- [\*\*Assurance vie \(particuliers\)\*\*](#)
-

## **Revenus à déclarer : revenus mobiliers (particuliers)**

- **Revenus à déclarer : plus-values sur valeurs mobilières (particuliers)**

### **Où s'adresser ?**

#### **Assurance Banque Épargne Info Service**

- Pour s'informer

Informations sur les démarches et les relations contractuelles dans le domaine de l'assurance, de la banque et de l'épargne

#### **Par téléphone**

**0 811 901 801**

Du lundi au vendredi de 8h à 18h.

Numéro violet ou majoré : coût d'un appel vers un numéro fixe + service payant, depuis un téléphone fixe ou mobile

Pour connaître le tarif, écoutez le message en début d'appel

#### **Par courrier**

ABE Info Service

61 rue Taitbout

75436 Paris Cedex 09

#### **Par messagerie**

Via le [formulaire de contact](#)

#### **Votre banque**

- Pour s'informer et passer des ordres d'achat et de vente d'OAT

## Références

- Code monétaire et financier : articles L213-23 à L213-31 - Bons du Trésor
- Décret n°2012-1518 du 29 décembre 2012 relatif à l'émission des valeurs du Trésor



**Mairie  
de Nargis**

*1, rue de la Mairie  
45210 Nargis  
02 38 26 03 04 [accueil@mairie-nargis.fr](mailto:accueil@mairie-nargis.fr)*

---

**Source URL:** <http://www.mairie-nargis.com/vie-pratique/demarches-administratives/extrait-dacte-de-naissance?publication=F2370>